

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024

Convocation du 13/09/2024

Présents : Tous les membres

Sauf absents excusés : Maryline Texier (procuration de vote à Véronique Keller), Pascal Manganoni (procuration de vote à Louis Daudey), Jérôme Tardy,

Secrétaire de séance : Laurent Amiotte-Suchet

1/ Délibération création emploi de rédacteur

Suite à la parution de la loi 2023-1380 concernant la revalorisation du métier de secrétaire de mairie le 30 décembre 2023, les quatre décrets d'application ont été publiés le 17 juillet 2024. Cette loi impose aux collectivités d'avoir une secrétaire de mairie au grade minimum de rédacteur aussi bien pour celles déjà en poste que pour celles qui seront recrutées dans les années à venir.

Il y a donc lieu de créer l'emploi de rédacteur pour notre syndicat afin de pouvoir nommer notre secrétaire à ce grade à partir du 1er novembre 2024. Les membres du syndicat votent à l'unanimité ce changement de statut qui constitue aussi une forme de reconnaissance des compétences liées à son travail.

2/ Prime fin d'année employé intercommunal

Toutes les communes sont satisfaites des travaux de l'employé communal, il se montre efficace et dévoué, capable de s'adapter aux imprévus et de trouver des solutions pragmatiques. La décision de lui accorder une prime de fin d'année est une façon de le récompenser pour son travail et son investissement.

Le syndicat décide de lui accorder une prime de 600 € (soit 100 € par commune)

Actuellement, c'est l'employé qui gère ses plannings et note ses heures (le planning n'est pas fixé par les communes à l'avance). Les heures qu'il a effectuées dans chaque commune sont donc notées sur un document mais il y a des décalages de nombre d'heures effectuées dans chaque commune et il sera, dans tous les cas, difficile d'équilibrer les heures.

Il est décidé que les communes doivent faire une liste des travaux à réaliser pendant l'hiver afin de pouvoir fixer un planning et lui laisser alors la possibilité de planifier les travaux dans les communes selon les semaines et les impératifs des travaux (venues des artisans, etc.) tout en essayant de rééquilibrer les heures par commune.

3/ Définition du lieu de cérémonie du 11 novembre 2024-8 mai 2025 et 14 juillet 2024

- **11 novembre** : Les 4 communes du patrimoine feront la célébration au monument de la Barèche puis l'apéritif sera offert à Durnes (il faut encore vérifier la disponibilité de la salle).
- **8 mai** : A l'occasion des 80 ans de la libération, il est proposé cette fois-ci, de faire une cérémonie commune pour toutes les communes (et avec la commune de l'Hôpital du Grosbois qui a l'habitude de célébrer avec Saules, si celle-ci est d'accord). La présidente va contacter le responsable des anciens combattants et Emmanuel Deliot contactera le maire de l'Hôpital du Grosbois.
- **14 juillet 2025** : il se déroulera sur la commune d'Echevannes

4/ Devis entreprise Coppola (pour groupe scolaire)

Des traces d'humidité sont apparues sur un mur intérieur du groupe scolaire qui vient d'être repeint. Il y a, à l'extérieur, des infiltrations d'eau à la jonction sol/mur qui posent problème. L'entreprise Coppola (rénovation de façade) a été sollicitée pour une intervention sur deux façades différentes. Le montant total du devis est de 1735 € (HT). Le coût semble correct et le syndicat valide cette dépense afin de pouvoir faire intervenir cette entreprise au plus vite.

5/ Délibération augmentations de crédits

Suite aux décisions prises dans les points d'ordre du jour énumérés en amont, et afin de réajuster les budgets en section de fonctionnement, les augmentations de crédits suivantes sont nécessaires :

Budget employé

Dépenses :

Compte 60622 (carburants) : + 1 000.00 €

Compte 60632 (petits équipements) : + 1 000.00 €

Compte 6413 (frais personnel) : + 1 000.00 €

Recettes :

Compte 74748 (participations communes) : + 1 800.00 €

Budget Groupe scolaire

Dépenses :

Compte 615221 (entretien bâtiment) : + 2500.00 €

Recettes :

Compte 74748 (participations communes) : + 1 600.00 €

Les membres valident à l'unanimité ces augmentations de crédits.

6/ Devis aspirateur à feuilles

L'employé intercommunal a proposé que les communes fassent l'acquisition d'un aspirateur à feuilles pour l'automne.

Deux possibilités :

- Aspirateur intégré au tracteur 4158 € (HT)
- Aspirateur simple avec bac de 200 litres : 600 € (HT)
(devis entreprise Petit)

Au vu des quantités de feuilles à ramasser l'automne, le système intégré au tracteur serait plus avantageux mais c'est un coût important donc à prévoir au budget de l'année prochaine. La question de matériel d'occasion va également être étudiée.

7/ Informations diverses

- Groupe scolaire : des chaises en bon état ont été mis à la réforme par les enseignantes. Il conviendra de voir pourquoi du matériel de bonne qualité est ainsi retiré du matériel scolaire. A surveiller.

La séance est levée à 21h45
La présidente,
Véronique KELLER